

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Grands-parents et circulation des enfants au Burkina Faso : quels effets des mutations économiques et socioculturelles ?

**Younoussi ZOURKALEINI**

Université d'Ouagadougou, Institut Supérieur des Sciences de la Population (ISSP)

## Introduction

Quelle que soit la civilisation et en tout lieu, les grands-parents occupent une place particulièrement valorisée dans la famille et plus encore dans le cœur de leurs petits-enfants (Auschitzka, 2009). Dans leurs fonctions de maternage, les grands-parents sont pour eux non seulement des partenaires de jeux, mais aussi des confidents, des « transmetteurs » de valeurs, et parfois même des médiateurs entre eux et leurs parents (Chouchema et Soulé, 2003). Les grands-parents cèdent vite à leurs demandes, leur manifestent de la tendresse et sont indulgents envers eux, parfois même à l'excès parce qu'on dit souvent qu'ils les « gâtent » (Casman et Jamin, 2006).

En Afrique, plus qu'ailleurs, l'enfant appartient à la communauté et il circule au sein des systèmes de parenté dans le respect des règles et obligations de la solidarité intergénérationnelle. Cette circulation des enfants est une pratique qui contribue à inscrire l'enfant dans sa grande famille et non dans le seul giron de ses parents biologiques (Locoh, 2002). Les grands-parents (mais aussi des oncles et des tantes, des frères et sœurs plus âgés) sont en première ligne dans l'accueil des enfants. Ainsi, les grands-parents élèvent leurs petits-enfants et/ou participent à leur socialisation en organisant souvent leur placement entre différents parents ou alliés (Jonckers, 1997). À côté de ses grands-parents, l'enfant apprend le savoir-faire et le savoir-parler afin de pouvoir mieux vivre partout où il se trouve (Auschitzka, 2009). Néanmoins, certains placements du petit-enfant auprès de ses grands-parents relèvent directement de l'alliance en ce sens que l'enfant représente la compensation matrimoniale cédée en échange de sa mère (Lallemand, 1993).

Aujourd'hui en Afrique, il semble que les conversions religieuses, l'urbanisation, et la scolarisation qui s'accompagnent d'un changement des règles de parenté et d'alliance et d'une conception différente de la personne éloignent les petits-enfants de leurs grands-parents. La femme instruite ou vivant en milieu urbain pourrait donc refuser de céder les petits-enfants à leurs grands-parents malgré ses occupations multiples (domestiques et professionnelles).

Notre objectif est de vérifier, à partir des données de l'enquête nationale sur « les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso, 2000 », si les grands-parents participent encore à la logique de circulation des enfants ou si les mutations économiques et socioculturelles constituent un facteur de rupture. Il s'agit donc d'identifier les facteurs démographiques, socio-économiques et culturels qui influencent le placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents.

Deux outils essentiels de l'analyse des biographies, les courbes de survie de Kaplan Meier et les régressions semi-paramétriques à risques proportionnels, sont utilisés pour évaluer les probabilités d'accéder à un placement auprès d'un grand-parent ou pour mieux comprendre ce qui mène à ce placement. L'examen des déterminants du placement par génération nous permet de mettre en évidence les changements intervenus dans le temps.

Nous commencerons par donner un bref aperçu des relations grands-parents et petits-enfants avant d'étayer notre démarche méthodologique et ensuite présenter les principaux résultats obtenus. Ceux-ci seront présentés en deux temps : les résultats de l'analyse descriptive en un premier temps et ceux de l'analyse explicative qui mesurent l'influence de certaines

*Relations intergénérationnelles, Enjeux démographiques*, Actes du XVIème colloque de l'AIDELF,

Genève 21-24 Juin 2010, Association Internationale des Démographes de Langue Française, ISBN : 978-2-9521220-3-0

caractéristiques démographiques et socioculturelles sur le placement des enfants auprès de leurs grands-parents dans un deuxième temps.

### 1. Relations grands-parents et petits-enfants

À travers le monde, les grands-parents ont un rôle important et occupent une place particulièrement valorisée dans la famille et plus encore dans le cœur de leurs petits-enfants (Baie, 2009). Reste que, au-delà de ce qui est ancré dans l'anthropologie universelle, grands-pères et grands-mères ne sont plus ce qu'ils étaient (Auschitzka, 2009). L'évolution démographique, le développement du travail féminin, l'avènement de l'État providence, l'augmentation des divorces, l'aspiration à l'autonomie des générations, etc. sont des facteurs déterminants de cette mutation (Attias-Donfut et Segalen, 2007).

Attias-Donfut et Segalen (2007) soulignent qu'en Occident, avec l'allongement des durées de vie, le système de retraite mis en place (au lendemain de la Seconde Guerre mondiale), les échanges entre enfants, parents, grands-parents et arrière-grands-parents sont devenus importants. Les grands-parents parviennent à tisser des liens plus personnels avec leurs petits-enfants et à se situer davantage dans un rôle de soutien affectif, moral et pratique. En cas de divorce il arrive que les grands-parents élèvent les petits-enfants car souvent les mères reviennent vivre avec leurs enfants dans la maison parentale. Les grands-parents sont plus sollicités pour la garde temporaire des petits-enfants par les mères qui travaillent. Les parents d'aujourd'hui veulent être, plus qu'autrefois, éducateurs en premier de leur progéniture, qu'ils confient bien plus rarement à élever à leurs parents ou à d'autres membres de la famille. Ainsi, dans la plupart des pays occidentaux, le nombre de petits-enfants qui vivent au foyer de leurs grands-parents, en l'absence des parents, est en constante diminution depuis l'époque de la deuxième guerre mondiale (Bonvalet et Lelièvre, 2006).

L'insistance sur le rôle des grands-parents biologiques est pourtant une spécificité des cultures occidentales contemporaines puisque ailleurs les enfants peuvent être prises en charge par la parenté de sang et la parenté sociale. D'ailleurs même en Occident, les États-Unis se singularisent<sup>1</sup> par l'accroissement du nombre de petits-enfants qui vivent au foyer de leurs grands-parents, en l'absence de leurs parents (Attias-Donfut et Segalen, 2007). En Afrique et en Chine, les grands-parents continuent à assurer le rôle éducatif en particulier lorsqu'ils accueillent leurs petits-enfants quand les parents émigrent pour trouver un emploi (Louis-Vincent, 1994). En Afrique, ce rôle est encore renforcé dans les pays où la forte mortalité des parents due notamment au sida fait que des orphelins sont pris en charge par des grands-parents (Skinner et al, 2004). Plus généralement, les sociétés traditionnelles africaines reposent sur le principe que les enfants sont l'avenir de la famille au sens large et tous les adultes doivent se sentir concernés par leur prise en charge, leur formation et leur socialisation (Fagnon et Kpadonou, 1997). Ce principe est activé par le rôle essentiel des mères dans l'éducation des enfants avec toutes les charges, en temps et en argent, qui pèsent sur elles. L'ensemble de ces charges excède souvent, selon le moment du cycle familial où elles se trouvent, et elles sont amenées à placer auprès d'autres femmes et en particulier leurs mères (plus à même de les supporter), les enfants dont elles ne peuvent plus momentanément s'occuper correctement. Dans cette situation, une mère cède à sa mère son jeune enfant (si ce n'est pas la grand-mère qui réclame son petit-enfant) dès qu'elle a un autre au sein. Pour les mêmes circonstances, l'enfant sevré brusquement suite à la grossesse de sa mère peut être placé auprès de sa grand-mère pendant quelques années.

Cependant, la scolarisation, en hausse constante depuis les indépendances, « livre » de nouvelles générations d'adultes alphabétisés, mieux armés que leurs parents mais aussi porteurs

---

<sup>1</sup> La singularité de la situation américaine s'explique en somme par la montée de la pauvreté et le reflux de l'État-Providence.

d'aspirations et d'exigences nouvelles pour eux-mêmes et leurs enfants. Ces nouveaux parents peuvent consolider ou atténuer les liens entre grands-parents et petits-enfants.

Par ailleurs, la crise économique crée des conditions socio-économiques beaucoup plus difficiles en ville qu'en campagne. En ville, le manque d'emploi rémunéré, pour certains parents, le salaire insuffisant et non disponible régulièrement pour d'autres, renforcés par les coûts de scolarisation et d'apprentissage très élevés, devraient pousser certains parents à envoyer leurs enfants au village, auprès de leurs parents restés là-bas, où le coût de la vie en général et les frais de scolarité en particulier sont moins élevés. Néanmoins, théoriquement, la ville offre un cadre socio-économique plus adapté à préparer l'enfant pour une plus longue scolarité ou pour l'apprentissage d'un bon métier. Ainsi, pour assurer une meilleure scolarité et partant, une bonne socialisation à leurs enfants, les femmes vivant en milieu rural, après avoir laissé leurs propres parents pour aller épouser un mari au village, souvent dépourvu de structures socio-économiques, devraient avoir plus de propension à confier leurs enfants à leurs parents vivant en ville.

Partant de la pratique traditionnelle, nous supposons que les premiers enfants, plus susceptibles de remplacer leurs parents auprès de leurs grands-parents, ont une probabilité plus élevée d'être placés. En tenant compte du fait que des frères et sœurs peuvent se confier mutuellement la garde de leurs enfants, on pourrait s'attendre à ce que les enfants qui ont plus d'oncles et/ou de tantes aient une probabilité moins élevée d'être placés auprès des grands-parents. Les modes de vie et les pratiques culturelles propres à certaines ethniques et/ou religions sont susceptibles d'influencer le placement des enfants.

Il s'agira pour nous de mettre en évidence les facteurs démographiques, socio-économiques et culturels qui déterminent le placement des enfants auprès de leurs grands-parents et de déterminer les éventuels changements intervenus au cours du temps dans le profil des déterminants. Ces changements seront mis en évidence par un examen des déterminants du placement par génération.

## 2. Données et méthodes

Les données utilisées dans cette étude proviennent de l'enquête nationale réalisée en 2000 sur « les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso » et qui porte sur 8 644 biographies migratoires individuelles. Parmi celles-ci, on compte 4 568 biographies de femmes d'âge compris entre 15 et 64 ans dont 3 749 ont déclaré 17 540 naissances survenues entre 1952 et 2000. Le module « histoire génésique et devenir des enfants », du questionnaire biographique-femme, a permis de recueillir auprès de chaque femme, des informations sur, le premier départ éventuel de chacun de ses enfants, l'âge auquel ce départ a eu lieu, le département et la province (ou le pays) de destination, le parent rejoint ...

L'analyse est centrée sur le premier départ, sous l'hypothèse que lorsque les grands-parents sont encore en vie ils y occupent une destination de choix. Un enfant sera considéré comme étant en placement lorsqu'il rejoint ses grands-parents entre 0 et 13 ans. Même si cette tranche d'âges peut paraître arbitraire, nous supposons qu'avant 6 ans c'est plus la mère qui sollicite l'aide de ses parents pour la garde d'un enfant dont elle est moins disposée à s'en occuper correctement et entre 6 et 13 ans c'est beaucoup plus les grands-parents qui sollicitent leurs petits-enfants pour les petits services qu'ils pourraient rendre.

Les lieux de départ et d'arrivée des enfants sont tous ceux que leur mère a connus au moment où ils avaient moins de 14 ans. En cas de placement, le lieu d'arrivée est la destination de l'enfant et le lieu de départ est celui où il résidait avec sa mère avant son départ, qu'il soit à l'intérieur ou à l'extérieur du pays (si la mère avait séjourné avant de se retrouver au Burkina Faso). En l'absence de déplacement de la mère (jusqu'à ce que l'enfant atteigne 13 ans) et de

l'enfant, les lieux de départ et d'arrivée sont assimilés au lieu de résidence de la mère au moment où l'enfant avait moins de 14 ans.

Les activités économiques de la mère ou ses niveaux d'éducation atteints sont toutes celles exercées ou ceux acquis avant le quatorzième anniversaire de son enfant. Les enfants d'une même mère peuvent donc ne pas avoir les mêmes lieux de départ ou d'arrivée; la mère peut ne pas exercer le même type d'activité au moment où chacun de ses enfants avait moins de 14 ans.

Compte tenu du faible niveau de l'espérance de vie à la naissance au Burkina Faso (54 ans en 1996), les femmes très âgées sont faiblement représentées dans l'échantillon. Leurs enfants ne sauraient donc être représentatifs des enfants dont les mères auraient survécu à ces groupes d'âges. Pour minimiser ce biais, nous excluons de l'analyse tous les enfants de mères âgées de plus de 60 ans<sup>2</sup> au moment de l'enquête. Ainsi notre étude porte sur un nombre total de 17 121 enfants (nés entre 1955 et 1999) de 3 692 femmes.

Une analyse descriptive à partir du questionnaire ménage qui a permis de recenser toute la population (22 955 individus) nous permet de prendre connaissance des caractéristiques des grands-parents et petits-enfants du moment en faisant recours au lien de parenté avec le chef de ménage alors que celle menée à partir de l'enquête biographique permet de mettre en évidence quelques caractéristiques du placement des petits-enfants.

Les courbes de survie de Kaplan Meier nous permettent de mettre en évidence l'évolution de la place des grands-parents dans le temps ou la comparaison entre groupes. Afin d'évaluer l'influence exercée par chaque facteur sur la probabilité de partir rejoindre les grands-parents nous utilisons un modèle de régression de survie. L'âge de l'enfant est utilisé comme variable mesurant le temps. Chaque enfant est suivi jusqu'à son premier départ et en l'absence de départ l'enfant est censuré à l'âge atteint ou après 13 ans lorsqu'il est âgé de plus de 13 ans au moment de l'enquête.

L'événement étudié est le premier départ pour rejoindre les grands-parents. Une fois qu'un enfant quitte sa mère pour la première fois pour aller rejoindre un autre parent, il ne peut plus accéder à un placement auprès de ses grands-parents. En terme technique, la survenance d'un événement non étudié est considérée comme une troncature.

Cette analyse qui fait appel au modèle semi-paramétrique à risques proportionnels, utilise les variables explicatives relatives aux caractéristiques de l'enfant (sexe, rang de naissance, lieu de résidence au départ, lieu de destination, nombre d'oncles et/ou de tantes, génération) et celles de la mère (religion, activité économique, niveau d'éducation et ethnique).

Afin d'examiner l'évolution, dans le temps, de la structure des déterminants du placement, la génération est considérée comme groupe cible en maintenant les mêmes variables explicatives. Ainsi, au total, nous présentons quatre modèles : un modèle sur l'ensemble de la période (1955-1999) et un modèle pour chacune des trois générations (avant 1980, 1980-1989, 1990-1999).

Les enfants dont les mères ont connu plusieurs déplacements ou plusieurs activités se retrouvent dans plusieurs enregistrements de la base de données. Pour remédier à ce problème, les erreurs standards des coefficients de régression ont été ajustées en utilisant les erreurs standards de Huber-White (Hox, 2002).

L'absence d'information sur les enfants dont les mères n'étaient pas en vie au moment de l'enquête constitue une des limites majeures de nos données. Par ailleurs, nos données se

---

<sup>2</sup> Le choix de cet âge se justifie par la chute brutale des effectifs des femmes après cet âge.

limitent aux enfants qui vivaient avec leur mère au moment du placement. Il se pourrait que ces enfants ne soient pas représentatifs de l'ensemble des situations de placement<sup>3</sup>.

### 3. Quelques caractéristiques des grands-parents et des petits-enfants en 2000

#### 3.1. Caractéristiques des grands-parents

En 2000, les grands-parents rassemblent 3,4% de la population totale du pays. On y dénombre 58% d'hommes contre 42% de femmes. Seulement 2% déclarent bénéficier d'une pension de retraite alors que 76% exercent toujours, en leur propre compte, une activité rémunératrice. L'âge moyen est estimé à 62,4 ans. Ils sont moins scolarisés que le reste de la population (95% sans aucun niveau d'instruction contre 75%). À l'image de la population totale du pays, ils sont en majorité des musulmans (57%) ensuite viennent les animistes (26%) et les chrétiens (17%). En raison de la forte mortalité que connaît le pays, 35% sont en situation de veuvage. Parmi ceux qui sont encore en union, on dénombre des proportions similaires de monogame et de polygame (30% et 31%). Près de 89% vivent en milieu rural alors qu'en moyenne 83% de la population vivent en milieu rural.

Parmi les grands-parents 39% sont reconnus comme chefs de ménage vivant avec leurs petits-enfants. Mais, parmi les grands-parents chef de ménage seulement 8% sont des femmes. Cette répartition des grands-parents chef de ménage selon le sexe reste à l'image de ce qui s'observe dans la population totale du pays (seulement 6% des ménages sont dirigés par des femmes).

On note de très grandes disparités entre les grands-parents chef de ménage et ceux qui sont dépendants. Ces derniers sont majoritairement des femmes (94% contre 8%), vivent plus une situation de veuvage (73% contre 9%) sont plus âgés (63,9 ans contre 61,5 ans en moyenne) et moins scolarisés (98% sans aucun niveau d'instruction contre 93%), exercent moins une activité indépendante (52% contre 93%) et vivent plus en milieu rural (91% contre 87%). En somme, ce sont les grands-parents pauvres et vulnérables qui sont en situation de dépendance.

#### 3.2. Caractéristiques des petits-enfants

Les petits-enfants d'âge inférieur à 14 ans représentent 11% de cette tranche de la population totale. On dénombre plus de petits-enfants garçons que de filles (52% contre 48%). Ils se répartissent en deux groupes : ceux qui vivent avec leurs grands-parents en l'absence de leurs propres parents dans le ménage (27%) et ceux qui vivent avec leurs parents et grands-parents dans le même ménage (73%). Parmi ce dernier groupe on dénombre plus de garçons (55%) que de filles (43%) alors que dans le premier groupe c'est l'inverse qui s'observe (57% de filles contre 43% de garçons). Cette situation laisse croire que les filles sont plus placées auprès de leurs grands-parents que les garçons (nous y reviendrons).

Les enfants placés auprès de leurs grands-parents ont un taux d'inscription plus élevé que ceux qui partagent le même ménage avec leurs parents et grands-parents (66% contre 59%). Mais cette situation ne semble pas créer une différence marquée entre les deux groupes car les premiers abandonnent plus vite l'école (12% contre 4,9%). Cela se traduit par des taux de fréquentation scolaire très proches (29,3% et 29,1%). Le placement de l'enfant auprès de ses grands-parents ne favorise pas sa réussite scolaire même s'il augmente ses chances d'être

---

<sup>3</sup> Néanmoins on peut souligner que parmi les enfants qui n'ont pas toujours vécus avec leur mère seulement 3,4% avaient rejoint leur père. Cela laisse croire qu'au moment du départ de l'enfant la mère vit en couple, si le mari est encore en vie.

inscrit à l'école. L'arrêt de la fréquentation scolaire est justifié par l'absence de ressources (49% contre 39%) et dans une moindre mesure par l'échec avoué de l'enfant (11% contre 7%).

## **4. Quelques caractéristiques des petits-enfants placés auprès de leurs grands-parents**

### **4.1. Structure par âge et sexe des enfants placés**

En suivant l'ensemble des enfants jusqu'à l'âge de 13 ans révolus, on note que 1,3% ont quitté leur mère pour rejoindre un grand-parent. Cette proportion est respectivement de 1,5% et 1,2% pour filles et garçons respectivement. Soulignons que dans l'ensemble 5% des enfants de moins de 14 ans ont connu un départ du domicile de la mère pour aller rejoindre quelqu'un d'autre que son père (Zourkaléini, 2007).

Parmi les enfants placés, on note plus de filles que de garçons (54,7% contre 45,3%). Prenant en compte l'âge atteint au moment du placement, tout semble indiquer que le placement des enfants est fonction de leur l'âge. Entre 0 et 5 ans, les enfants sont plus placés chez les grands-parents maternels (68,2% contre 31,8% pour les grands-parents paternels). Cependant, les garçons sont légèrement partagés entre les grands-parents maternels et paternels (52,1% contre 47,9%) alors que les filles sont très largement placées auprès des grands-parents maternels (82,4% contre 17,6%). La prédominance de la lignée maternelle dans l'influence qu'exercent les grands-parents au placement d'enfants laisse croire qu'une mère cède à sa mère son jeune enfant (si ce n'est pas la grand-mère qui réclame son petit-enfant) à l'occasion d'un sevrage brusque ou encore place le dernier enfant auprès de sa mère dès qu'elle a un autre au sein.

Entre 6 et 13 ans, dans l'ensemble, les enfants sont plus placés, cette fois-ci, chez les grands-parents paternels (51,3% contre 48,7% pour les grands-parents maternels). Mais cela se justifie essentiellement par un changement majeur observé du côté des garçons. Environ 71% sont placés chez les grands-parents paternels alors que les filles restent toujours majoritairement placées chez les grands-parents maternels (63,1%). Le placement majoritaire des filles chez leurs grands-parents maternels et des garçons chez les grands-parents paternels suggère que les femmes se laissent dessaisir de leurs filles pour que celles-ci les remplacent auprès de leur mère alors que les hommes se laissent dessaisir de leurs garçons pour que ceux-ci les remplacent auprès de leur père.

### **4.2. Origine et destination géographiques des enfants placés**

Au tableau 1, on peut souligner une circulation des enfants à l'intérieur d'un même milieu et entre tous les milieux. La circulation Ouagadougou-zone rurale est devenue de plus en plus importante en passant de la génération la plus ancienne à la plus récente. Parallèlement, la circulation de la capitale vers les villes secondaires connaît une nette diminution au profit du milieu rural. La détérioration des conditions de vie des ménages depuis la crise économique des années quatre-vingt a donc conduit certains parents résidant en milieu urbain à envoyer leurs enfants au village auprès des grands-parents restés là-bas.

TABLEAU 1 : REPARTITION DES ENFANTS PLACES PAR GENERATION SELON LA ZONE DE PROVENANCE ET DE DESTINATION

Zone de départ	Zone de destination				
	Rural	Ouagadougou	Autres villes	Étranger	Total
<b>Génération: Avant 1990</b>					
Rural	81,66	0	12,67	5,67	100(55)
Ouagadougou	25,38	2,28	56,34	16	100(39)
Autres villes	22,54	0	72,26	5,2	100(25)
Étranger	40,76	10,72	18,74	29,78	100(9)
<i>Total</i>	<i>58,11</i>	<i>0,59</i>	<i>33,81</i>	<i>7,49</i>	<i>100(128)</i>
<b>Génération: 1990-1999</b>					
Rural	67,79	3,99	27,33	0,89	100(70)
Ouagadougou	39,1	23,27	28,89	8,74	100(33)
Autres villes	36,47	0	57,82	5,72	100(26)
Étranger	47,08	0	52,92	0	100(4)
<i>Total</i>	<i>54,65</i>	<i>3,5</i>	<i>38,92</i>	<i>2,93</i>	<i>100(133)</i>

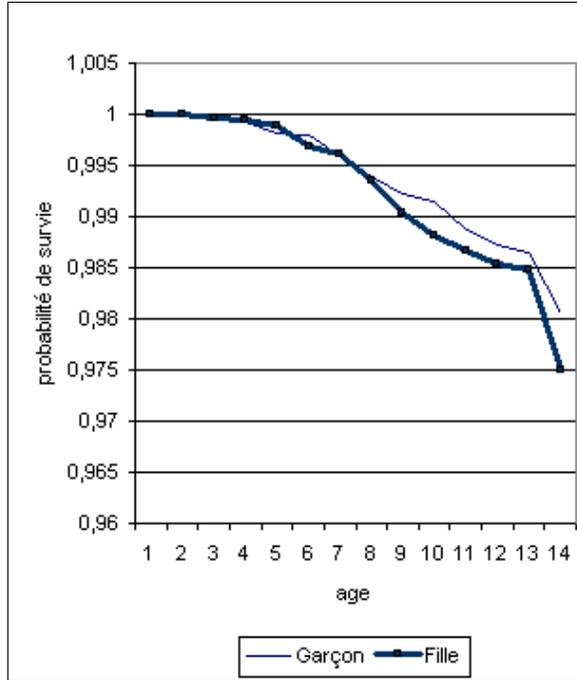
### 4.3. Rapidité du placement auprès des grands-parents

La rapidité du placement des enfants auprès de leurs grands-parents est basée sur l'examen des probabilités cumulées, ou encore le risque de connaître un premier départ au bout d'un âge inférieur ou égal à 13 ans révolus. Le graphique 1 (courbe de Kaplan Meier) montre que la courbe d'accès au premier départ des filles reste en dessous de celle des garçons à partir de 7 ans. Cela porte à croire qu'elles seraient placées plus rapidement auprès de leurs grands-parents que les garçons à partir de cet âge. Toutefois, un test de « Cox » nous permet de conclure que ces deux courbes ne sont pas significativement différentes. En somme, les filles ne se distinguent pas des garçons en termes de calendrier de l'accès au placement auprès des grands-parents.

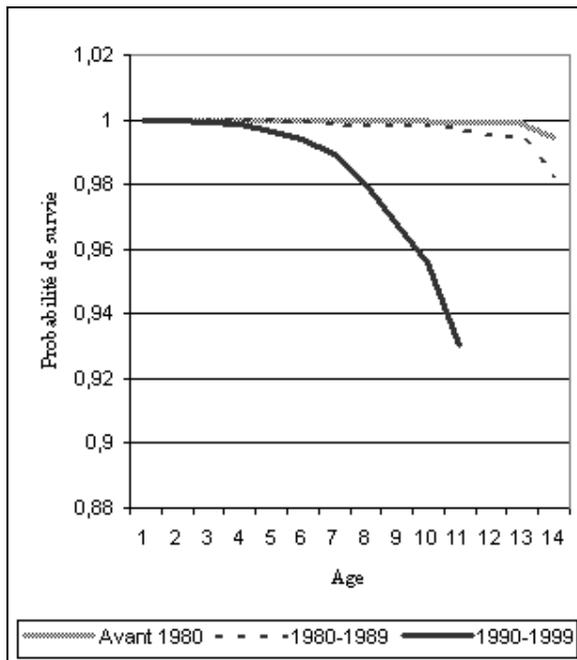
Pour mesurer l'évolution du placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents dans le temps, nous avons constitué des groupes homogènes par rapport au temps en scindant l'échantillon en cohortes ou en générations<sup>4</sup>. Ainsi nous supposons que les enfants qui les composent ont connu les mêmes conditions de vie, le même environnement, aux mêmes âges. Aujourd'hui, il semble que les enfants sont plus placés auprès de leurs grands-parents qu'autrefois. En effet, au regard du graphique 2, on peut conclure que les probabilités d'être confié augmentent en passant de la plus vieille à la plus jeune génération. L'hypothèse selon laquelle l'urbanisation, la scolarisation et la crise économique (amoindrissant les solidarités familiales et les liens de réciprocités) devraient contribuer à faire diminuer cette pratique (Isiugo-Abanihe, 1985), n'est donc pas vérifiée par cette analyse. Bien au contraire, les grands-parents semblent occuper de plus en plus une place plus importante dans le placement des petits-enfants.

<sup>4</sup> La première génération est moins homogène. Sa constitution se justifie par la faiblesse des effectifs.

GRAPHIQUE 1 : PLACEMENT CHEZ LES GRANDS-PARENTS SELON LE SEXE



GRAPHIQUE 2 : PLACEMENT DES ENFANTS SELON LE GENERATION



## 5. Déterminants du placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents

Prenant en compte l'ensemble des enfants de toute la période couverte (colonne 2 du tableau 2), il apparaît clairement une forte propension d'être placé auprès de ses grands-parents en passant de la génération la plus ancienne à la plus jeune. Cela voudrait dire que les petits-enfants vivent plus avec leurs grands-parents, en l'absence de leurs parents, qu'autrefois. Cela signifie également que la décohabitation entre les parents des parents, plus fréquente aujourd'hui, n'exclut pas le maintien du lien entre grands-parents et petits-enfants. Avec l'amélioration de la situation sanitaire, les grands-parents sont en bonne condition physique et disposent de ressources pour se prendre en charge mais aussi assumer pleinement le rôle de grands-parents. Ils contribuent à renforcer les parents dans leurs fonctions éducatives dans un contexte marqué par une plus grande instabilité sur le marché de travail et de difficulté d'insertion économique. On pourrait même croire que la crise économique, les programmes d'ajustement structurel des années 1990 qui ont engendrés des pertes d'emploi, en particulier en ville, ont permis aux grands-parents d'occupés une place plus importante dans la prise en charge de leurs petits-enfants.

Le placement du premier né pour resserrer ses liens avec ses parents demeure malgré les changements socioéconomiques qui s'opèrent. En effet, l'hypothèse selon laquelle les premiers enfants ont une probabilité plus élevée d'être placé semble être vérifiée aussi bien au niveau de l'analyse globale que de celui de l'analyse par génération.

Pour la plus vieille génération, le sexe de l'enfant est significativement associé au placement des enfants alors que pour les deux dernières générations il ne semble pas avoir d'effet significatif. On note donc un changement dans le temps de l'effet de cette variable. Indépendamment de leur lieu de départ ou de destination, désormais il n'existe pas de discrimination sexuelle en matière de placement des enfants auprès de leurs grands-parents.

L'analyse portant sur l'ensemble des générations ou les analyses par génération montrent que le niveau d'éducation de la mère est sans effet significatif sur le placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents. L'absence de différence significative selon le niveau d'éducation suppose que parents instruits et parents non instruits placent leurs enfants dans les mêmes proportions. Ainsi, même si un bon niveau d'éducation peut induire chez les adultes une aspiration à un style de vie plus proche de la famille nucléaire, les normes de l'entourage semblent plus ou moins s'y opposer pour préserver le rapport entre petits-enfants et grands-parents.

Si par le passé, il semble s'observer une différence significative selon le groupe ethnique. Aujourd'hui, l'ethnie Mossi, groupe majoritaire, ne se distingue plus des autres groupes ethniques. Nous sommes amenés à conclure que le mode de vie et les pratiques culturelles propres à certaines ethnies n'influencent plus le placement des enfants. Les grands-parents semblent donc avoir une place singulière dans la société Burkinabé.

Avec plus d'oncles/tantes on devrait s'attendre à moins de placement auprès des grands-parents pour tenir compte des différentes possibilités qui s'offrent à l'enfant. Néanmoins, dans le passé, les grands-parents semblent être privilégiés par rapport aux oncles/tantes. En effet, pour les deux premières générations la place des grands-parents semble être encore plus valorisée car le fait d'avoir beaucoup d'oncles et/ou de tantes augmente la propension d'être placé auprès de ses grands-parents. Chacun des enfants des grands-parents aimerait bien leur faire plaisir en plaçant auprès d'eux son enfant. Mais des changements se sont opérés dans le temps pour tenir compte de l'amélioration de la situation sanitaire (rendant plus nombreux le nombre de petits-enfants) et de l'éloignement géographique des grands-parents qui ne s'accompagne pas de celui des oncles et tantes. Le nouveau schéma vers lequel évolue la pratique du placement des enfants semble donc indiquer que désormais le nombre d'oncles et/ou tantes n'influence pas le placement des enfants auprès de leurs grands-parents. Le placement des enfants met en œuvre des réseaux de parenté et d'alliance, sources de solidarité susceptible de contribuer à l'amélioration de son bien être et de maintenir le mode de vie traditionnel.

TABLEAU 2 : DETERMINANTS DEMOGRAPHIQUES ET SOCIO-ECONOMIQUES DU PLACEMENT DES ENFANTS AUPRES DE LEURS GRANDS-PARENTS (REGRESSION DE SURVIE, MODELE COX)

	Ensemble	Génération : Avant 1980	Génération : 1980-1989	Génération : 1990-1999
Variables	Haz. Ratio	Haz. Ratio	Haz. Ratio	Haz. Ratio
<b>Génération (avant 1980)</b>				
1980-1989	3,64***			
1990-1999	101,71***			
<b>Rang de naissance(1)</b>				
2	0,49**	0,69	0,32***	0,64
3	0,53*	0,98	0,14***	0,89
4 et plus	0,21***	0,03***	0,18***	0,26***
<b>Sexe (garçon)</b>				
Fille	1,30	2,69**	1,22	1,25
<b>Nombre: Oncles/tantes (&lt;10)</b>				
10 à 19	0,84	1,11	1,25	0,63
20 et plus	1,55	6,36*	2,23*	0,80
<b>Ethnie (Mossi)</b>				
Autres	1,24	4,63**	1,26	0,99
<b>Religion (musulmane)</b>				
Animiste	0,25***	0,01***	0,42*	0,23***
Catholique	0,42***	0,32*	0,46*	0,38**
Protestante	0,40	0,34	0,11***	0,55
<b>Éducation (aucun)</b>				
Primaire	1,49	0,40	1,69	1,85
Secondaire et plus	1,33	2,26	0,90	1,55
Activité de la mère (indépendante)				
Salariée	0,15***	0,02***	0,05***	0,23*
Apprentie/aide familiale	1,07	2,04	1,32	0,90
Inactive	0,62*	1,06	0,80	0,48*
<b>Zone de départ (rural)</b>				
Ouagadougou	15,39***	59,84***	27,85***	4,76
Autres villes	1,73	14,14***	1,84	1,16
Étranger	2,41*	1,24	1,63	3,17
<b>Zone de destination (rural)</b>				
Ouagadougou	0,03***	0,00***	0,01***	0,14
Autres villes	1,95*	0,12***	2,09**	3,00
Étranger	0,62	0,58	0,43*	0,78
<i>Nombre d'observations</i>	27821	7883	10059	9879
<i>Nombre d'enfants</i>	17121	4041	5522	7558
<i>Nombre d'enfants placés</i>	261	26	102	133

( ) : Catégorie de référence ; \*\*\* :  $p > |z| \leq 1\%$  ; \*\* :  $p > |z| \leq 5\%$  ; \* :  $p > |z| \leq 10\%$

Source : Enquête sur les migrations, l'insertion urbaine et l'environnement au Burkina Faso 2000 (calculs de l'auteur)

Par ailleurs, même si la disponibilité d'oncles et de tantes peut avoir un effet propre, c'est le lieu de résidence de ces derniers qui est le plus déterminant. Le lieu de destination des enfants placés concerne moins la capitale alors que ceux qui quittent les autres villes ou l'étranger ne semblent pas se distinguer de ceux du milieu rural. Cependant, des changements semblent s'opérer car la propension d'être accueilli à Ouagadougou augmente dans le temps en passant d'une différence fortement significative pour la première génération à une différence non significative pour la génération la plus récente. Les parents restés au village placent de plus en plus leurs enfants auprès de leurs propres parents en migration dans la capitale. Aussi, si par le passé la migration des parents prive les enfants qui ne les accompagnent pas (ou qui retournent à leur lieu d'origine) leurs grands-parents, avec le temps, parents et grands-parents se vivent dans la même ville, situation qui gomme l'éloignement géographique et favorise le placement des enfants auprès de leurs grands-parents.

S'agissant du lieu de départ, dans l'ensemble, seules les autres villes se distinguent du milieu rural avec une plus forte propension d'en partir pour rejoindre un grand-parent. Mais l'analyse par génération indique que cela relève du passé. Pour la dernière génération on n'observe aucune différence significative selon le milieu de départ. Le milieu de résidence ne semble plus influencer le départ des enfants pour un placement auprès de leurs grands-parents. En ville comme en campagne, les petits-enfants quittent dans les mêmes proportions pour aller vivre quelques années auprès de leurs grands-parents.

Les conversions religieuses qui peuvent s'accompagner d'un changement des règles de parenté ou d'alliance et d'une conception différente de la personne entraînent un changement majeur en termes de placement d'enfants. Jack Goody (1985) rappelle par exemple que le christianisme a participé dès son origine à l'atténuation de la hiérarchie entre les âges à travers les injonctions de désobéissance aux parents pour suivre la parole du Christ. Ainsi, en adoptant un mode de vie proposé par la religion catholique, celui d'avoir un couple très solidaire, ayant pour fonction principale l'éducation des enfants et l'épanouissement affectif des partenaires, certaines femmes catholiques arrivent encore à se soustraire des contraintes traditionnelles en plaçant moins, par rapport aux femmes musulmanes, leurs enfants auprès de leurs grands-parents. Cependant, ce retrait significatif en termes de placement des enfants semble également s'observer chez les animistes alors que les enfants de mères protestantes ne semblent pas se distinguer significativement des enfants de mères musulmanes.

La situation dans l'activité de la mère est aussi un autre déterminant, surtout pour les générations récentes : les mères salariées placent moins leurs enfants en comparaison à celles qui exercent une activité indépendante. La relation entre l'inactivité et le placement des enfants semble connaître une certaine évolution : dans le passé les enfants de mères inactives ne se distinguaient pas de ceux de mères indépendantes mais, aujourd'hui il semble avoir une différence significative ; ils sont moins placés auprès de leurs grands-parents. En somme, salariées ou inactives, les mères placent moins leurs enfants auprès des grands-parents, il est alors difficile de conclure que ce placement se justifie par la pauvreté.

## Conclusion

Cette étude a comme objectifs, d'une part, de vérifier si les mutations économiques et socioculturelles constituent des facteurs de rupture entre petits-enfants et grands-parents, et d'autre part, d'identifier les facteurs démographiques, socio-économiques et culturels qui déterminent encore le placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents. Elle montre que la solidarité existe dans la famille dite « moderne ». Celle-ci est faite d'un mélange de sentiments et d'obligations, de contraintes formelles ou informelles. Aujourd'hui encore, en ville comme en campagne, petits-enfants, parents et grands-parents même sans vivre ensemble sont les uns à la garde des autres. Mais, les grands-parents ne forment pas une catégorie homogène. On y

rencontre des grands-parents toujours professionnellement actifs, occupés par diverses activités mais aussi des grands-parents inactifs à la charge de leurs enfants et petits-enfants.

Les grands-parents dépendants, majoritairement des femmes, partagent le même ménage que leurs petits enfants et avec comme chef de ménage leurs propres enfants. Dans un tel contexte, si les grands-parents bénéficient d'une protection sociale de la part de leurs enfants et petits-enfants, ces derniers eux, baignent souvent dans les petits soins, le plaisir partagé, des jeux et des rires dans une démarche séductrice des premiers.

L'hypothèse selon laquelle la modernisation qui s'accompagne d'une nucléarisation familiale (les parents et leurs enfants ne résident pas avec leurs propres parents) réduit l'interaction entre les générations et notamment la transmission des valeurs ne semble pas être vérifiée. Les parents se laissent dessaisir de leurs enfants au profit d'une cohabitation avec leurs propres parents. La décohabitation entre parents et enfants ne distend donc pas les liens entre petits-enfants et grands-parents. Cela est rendu plus facile et acceptable par les pratiques traditionnelles déjà existantes et la manifestation d'intérêt constant des grands-parents pour les petits-enfants. Mais cela ne semble pas se faire souvent au bénéfice de la scolarisation de l'enfant. Chez les grands-parents, beaucoup de personnes s'accordent pour dire qu'il y a moins de règles, les relations sont moins autoritaires et plus amicales, toutes choses qui ne semblent pas favoriser la scolarisation de leurs petits-enfants.

La pratique selon laquelle les jeunes parents auraient tendance à resserrer le lien avec leurs parents lors de la naissance de leur premier enfant est toujours en vigueur. Ainsi, le rang de naissance demeure un déterminant puissant du placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents.

Certaines caractéristiques de la modernité telles que l'urbanisation, l'accroissement du niveau de scolarisation de la population ne semblent pas introduire des changements dans le placement des enfants. En effet, la scolarisation et le milieu de résidence des mères ne sont pas des facteurs de différenciation du placement des petits-enfants auprès de leurs grands-parents.

Cependant, les conversions religieuses semblent apporter un changement dans le comportement de certains parents. En effet, par rapport aux femmes d'autres religions, les musulmanes semblent être plus portées vers le placement de leurs enfants auprès de leurs parents.

L'influence de l'ethnie de la mère, du sexe de l'enfant ou celle du nombre d'oncles/tantes dont il dispose a connue un changement dans le temps. Désormais, avec les changements sociaux intervenus, leurs influences semblent relever du passé.

## BIBLIOGRAPHIE

- ATTIAS-DONFUT C. et SEGALEN M. (2007) : *Grands-parents, la famille à travers les générations*, Paris, éd. Odile Jacob, 360 p.
- AUSCHITZKA A.(2009) : *Partout dans le monde la place des grands-parents évolue*, paru dans la croix du 9 décembre 2009
- BAIE F. (2009) : Le rôle des grands-parents dans la scolarité des enfants, Analyse UFAPEC N° 4, 14 p.
- BONVALET C. et LELIEVRE E. (2006), Publications choisies autour de l'enquête « Biographies et entourage », Document de travail de l'INED, n° 134.
- CASMAN M.T et JAMIN C. (2006), *Des liens avec des fils d'argent, l'importance des relations avec les grands-parents*, Université de Liège, Sociologie de la famille, 11 p.
- CHOUCHEMA O. et SOULE M. (2003) : « les grands-parents, repères dans les familles complexes », *Neuropsychiatrie de l'enfance et de l'adolescence*, 51 p. 159-165.
- FAGNON P. et KPADONOU E. (1997) : *Phénomène des enfants confiés (Vidomegon) au Bénin, ampleur, conséquences, interventions, perspectives*. Université du Bénin, Institut national d'économie, centre de formation et de recherche en matière de population, Cotonou
- GOODY Jack (1985) : *L'évolution de la famille et du mariage en Europe*, Paris, Armand Colin,
- HOX J (2002), *Multilevel analysis : techniques and application*. Mahwah, NJ : Lawrence Erlbaum Associates.
- ISIUGO-ABANIHE C. (1985): « Child fosterage in West Africa », *Population and development review*, vol. 11, number 1, pp. 53-73.
- JONCKERS D. (1997) : « Les enfants confiés », in *Ménages et Familles en Afrique, Approches des Dynamiques Contemporaines*, sous la direction de Pilon M., 193-208, Les études du CEPED n° 15, Paris.
- LALLEMAND S. (1993) : *La circulation des enfants en société traditionnelle, prêt, dons, échange*, L'Harmattan, Paris.
- LOCOH T. (2002) : *Structures familiales et évolutions de la fécondité dans les pays à fécondité intermédiaire d'Afrique de l'Ouest*, Paris, INED, n°112, 23 p.
- LOUIS-VINCENT T. (1994) : « Vieillesse et mort en Afrique » in C. Attias-Donfut, L.Rosenmayr (dir.), *Vieillir en Afrique*.
- SKINNER D. ; TSHEKO N. ; MTERO-MUNYATI S. ; SEGWABE M. ; CHIBATAMOTO P.(2004) : *Defining orphaned and vulnerable children, Social Aspects of HIV/AIDS and Health Research Programme*, Cape Town, HSRC, 24 p.
- ZOURKALEINI Y. (2007) : « Les déterminants démographiques et socio-économiques du confiage des enfants au Burkina Faso », *Étude des populations africaines*, vol 22, n° 2, p. 195-222.